



6 avenue Louis Laroche • 23000 Guéret

• Les rencontres ont lieu le mercredi, de 9h30 à 17h30,
et le samedi, de 9h30 à 17h00

• Permanences téléphoniques :

05 55 80 39 84

• Permanences par courriel : mosaique23.lieuneutre@orange.fr



mosaique 23



Mosaïque 23 est un service de l'AECJF, créé à l'initiative et porté par le Conseil Général de la Creuse, avec le partenariat actif de : la CAF, la MSA, la Préfecture de la Creuse, la Cour d'appel de Limoges, les collectivités territoriales et la Fondation Caisse d'Épargne.

Conception : Direction de la Communication CG23 - IPNS



**Espace
rencontre**

pour le maintien
des relations
enfants-parents

mosaique 23



Mosaïque 23 est un lieu neutre

- Dans ce lieu neutre s'organisent **l'accueil et l'accompagnement** des familles, des enfants et de parents en situation de séparation, pour lesquels les relations et/ou l'exercice du droit de visite sont interrompus, difficiles ou conflictuels.
- Mosaïque 23 est **un lieu d'accès au droit** : des enfants et leur père, des enfants et leur mère, des enfants et leurs grands-parents ou des enfants et toute personne titulaire d'un droit de visite viennent s'y rencontrer.

Les objectifs de Mosaïque 23

- Ce lieu neutre a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent (ou toute personne titulaire d'un droit de visite) avec lequel il ne vit pas, **lorsqu'il n'existe pas d'autre solution**. Il permet à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.
- Mosaïque 23 est **un lieu provisoire**, un lieu de transition où se prépare l'avenir afin que les relations changent, évoluent. Il doit permettre de réunir les conditions pour que les rencontres sans intermédiaire soient, un jour, possibles.

Les services de Mosaïque 23

- **La rencontre** et/ou l'exercice d'un droit de visite sur place, avec la possibilité ou non de sortir des locaux.
- **L'accompagnement** et le passage de l'enfant d'un parent à l'autre (ou toute personne titulaire d'un droit de visite).

Mosaïque 23 est un **SERVICE GRATUIT** pour les familles

A qui s'adresse Mosaïque 23 ?

- Aux personnes venant de leur propre initiative, qui décident de passer avec Mosaïque 23 **une convention fixant les modalités des rencontres**.
- Aux personnes venant sur décision de justice (Juge aux Affaires Familiales) : Mosaïque 23 reçoit copie de la décision judiciaire qui sert de **cadre aux conditions des rencontres**. S'y référer et s'y conformer constituent l'obligation de tous, usagers et intervenants.

Qui intervient auprès des familles ?

- **Des professionnels** assurent l'accueil, l'accompagnement et le suivi des relations. Ils sont présents dans le lieu et interviennent pour accompagner la relation entre l'enfant et les personnes concernées par la rencontre. Chacun pourra être écouté, exprimer ses préoccupations ou être invité à le faire.
- Chaque accueillant est tenu au **devoir de discrétion**. Seuls le responsable et les accueillants ont accès aux informations concernant les usagers ; ces informations sont strictement confidentielles.

Ce qui se vit à Mosaïque 23 est de l'ordre de la relation privée et les accueillants ne font jamais de rapport écrit ou verbal sur le contenu de cette relation. Ce principe de confidentialité n'est levé que lorsque les dispositions légales y obligent les accueillants, notamment dans le cas de situations mettant l'enfant en danger.